

CHALLENGE REGATES SNS 2024

La SNS organise un challenge régates pour l'année 2024 **exclusivement réservé à ses licenciés.**

Il comporte 5 régates prévues aux dates suivantes :

- 11 février : régata en mer
- 17 mars : régata sur l'étang comptant également pour le Challenge de THAU*
- 25 mai : régata du port, en mer
- 28 et 29 septembre : Occitania Cup*
- 17 novembre : régata en mer

A l'issue de la saison, il sera établi deux classements distincts :

CHALLENGE EQUIPIERS ET EQUIPIERES :

Toute personne licenciée à la SNS marquera des points par régata en fonction du classement du bateau sur lequel elle aura participé.

- 1er : 5 points
- 2 -ème : 4 points
- 3 -ème : 3 points
- Tous les autres classements : 1 point.

Il ne sera pas retenu de notion d'équipage. Chaque équipier ou équipière pourra changer de bateau entre chaque régata.

CHALLENGE SKIPPERS :

Tout skipper participant sur son bateau au challenge marquera des points en fonction de son classement et du nombre de bateaux ayant disputé la régata :

Le premier marquera un nombre de points égal au nombre de bateaux ayant pris le départ, le second un point de moins, et le dernier 1 point.

Exemple :

Si 6 bateaux prennent le départ, les points suivants seront attribués :

1°, 6 points, 2° 5 points, 3° 4 points6° 1 point.

L'absence à une régata entrainera l'attribution correspondant au nombre de bateaux ayant pris le départ plus 1 point

- NOTA: pour ces deux challenges, un classement "licenciés SNS" sera extrait du classement par classe de la régata sur l'étang. Il en sera de même pour l'Occitania Cup

CLASSEMENTS

Les classements définitifs seront établis à la suite de la dernière régata par l'addition des points obtenus durant l'année.

RECLAMATIONS :

Toute réclamation concernant ce challenge devra être faite par mail dans les jours suivant la parution des classements à l'adresse suivante : president@snsete.fr. Elle sera étudiée par le conseil d'administration de la SNS.

PRIX:

A l'issue du challenge, les prix suivants seront attribués dans chacun des deux challenges:

- 1°: 1 place pour une semaine de croisière sur notre Dufour ou un bon d'achat de 250 €
- 2°: 1 bon d'achat de 200 €
- 3°: 1 bon d'achat de 150 €

De plus, les bateaux titulaires d'un contrat à l'année sur le port de Sète et ayant participé au moins à 3 régates dont la régata du Port figurant ci-dessus bénéficieront d'un grutage gratuit offert par Port Sud de France Sète, conformément à l'article 8 du règlement du port.

Tous ces lots seront nominatifs et ne pourront être cédés à une autre personne.